

Bruxelles, le 28 novembre 2019  
(OR. en)

14347/19

SOC 761  
EMPL 575  
EDUC 460  
JEUN 136  
ECOFIN 1057

**NOTE**

---

Origine:	Comité de l'emploi
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Examen par le Comité de l'emploi de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse - Messages clés Approbation

---

Les délégations trouveront ci-joint les messages clés concernant la question visée en objet, tels que transmis par le Comité de l'emploi.

Les conclusions par pays de l'examen de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse auquel a procédé le Comité de l'emploi figurent dans le document 14347/19 ADD 1.

La synthèse des résultats de la mise en œuvre des dispositifs de garantie pour la jeunesse figure dans le document 14347/19 ADD 2.

Les chiffres relatifs au suivi des dispositifs de garantie pour la jeunesse figurent dans le document 14347/19 ADD 3.

Le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil "EPSCO" d'approuver, lors de sa session du 10 décembre 2019, l'examen de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse auquel a procédé le Comité de l'emploi.

## Messages clés concernant la garantie pour la jeunesse

Lorsque les ministres du Conseil "EPSCO" sont parvenus à un accord sur la recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, en 2013, le Comité de l'emploi a été chargé d'en suivre la mise en œuvre.

En 2016 et en 2018, le Conseil "EPSCO" a approuvé un ensemble de messages clés que le Comité de l'emploi lui avait adressés sur la base du suivi réalisé. Le Comité de l'emploi constatait la ferme détermination des États membres à mettre en œuvre la garantie pour la jeunesse et faisait état de la nécessité de préserver cette détermination à long terme. Il soulignait l'importance que revêtent des partenariats solides au sein des États membres ainsi que le rôle capital des services publics de l'emploi (SPE). Par le passé, il a également mis en exergue, dans ses messages clés, un changement dans l'approche suivie par plusieurs États membres, l'accent portant davantage sur le perfectionnement professionnel et sur le soutien aux jeunes défavorisés à de multiples égards. Toucher les jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) a été considéré comme un défi majeur dans de nombreux États membres, mais cela s'est révélé moins compliqué pour ceux qui avaient pris des mesures incitatives fortes afin que les jeunes s'inscrivent au système de garantie pour la jeunesse. En outre, l'absence de stratégie globale pour la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse a été relevée dans nombre d'États membres.

Le Comité de l'emploi a continué son suivi dans le cadre de sa surveillance multilatérale, en se concentrant en particulier sur la qualité des offres et des programmes de stage au cours de son examen d'octobre 2019. Les messages clés adressés aujourd'hui s'appuient sur les résultats de cet examen (dont les conclusions par pays figurent en annexe). Les résultats par État membre de l'exercice de collecte de données pour 2018, précédés d'une synthèse des principaux résultats au niveau de l'UE, figurent également en annexe.

## **Examen 2019 de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse: conclusions horizontales**

Parallèlement à l'évolution favorable des perspectives macroéconomiques, la situation des jeunes sur le marché du travail s'améliore, ce qui permet aux États membres de se concentrer davantage sur les réponses à apporter aux besoins du marché du travail et sur les jeunes vulnérables. La mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse varie d'un État membre à un autre mais aussi d'une région à une autre au sein des États membres. Les États membres ont pris des mesures pour intensifier les activités d'intervention précoce et de sensibilisation, pour intégrer les services pour les jeunes selon une approche de "guichet unique" ou pour mieux coordonner les services, ainsi que pour mobiliser les employeurs et établir des partenariats avec l'ensemble des principales parties prenantes, notamment en vue d'offrir un enseignement et une formation professionnels attractifs et donnant de bons résultats. Des mesures de prévention et d'activation font partie intégrante de la garantie pour la jeunesse dans les États membres. Ceux-ci ont également pris des mesures visant à améliorer la qualité des stages. Une coopération plus active entre les services de l'emploi et les services sociaux est aussi observée. Les SPE ont amélioré la fourniture de services personnalisés et ont mieux adapté ceux-ci aux besoins du marché du travail.

Il ressort de l'examen que les mesures mises en œuvre dans le cadre de la garantie pour la jeunesse portent leurs fruits. Il reste à relever des défis concernant le développement de stratégies de sensibilisation et de services personnalisés pour les NEET. Dans la plupart des États membres, les jeunes présentant un faible niveau d'instruction sont les plus exposés au risque de devenir chômeurs ou NEET. Par conséquent, de nombreuses interventions ont été recentrées en vue de cibler spécifiquement les groupes les plus vulnérables, comme les jeunes n'ayant guère ou pas d'expérience professionnelle, les jeunes issus de l'immigration ou ceux ayant des problèmes de santé ou d'ordre social, qui courent un risque élevé de devenir des NEET de longue durée. En raison des spécificités des groupes les plus éloignés du marché du travail, une phase préparatoire plus longue pourrait être nécessaire dans les cas les plus complexes.

Les États membres ont pris des mesures en vue de renforcer les offres de la garantie pour la jeunesse en mettant en place des parcours individualisés et en se concentrant davantage, dans certains cas, sur l'intervention précoce. Des efforts ont été déployés pour encourager les jeunes à commencer ou à reprendre des études ou une formation, ainsi que pour leur offrir une orientation professionnelle appropriée et plus de possibilités de prendre part à des formations par le travail et d'acquérir une expérience professionnelle. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour exploiter tout le potentiel des évaluations des besoins en compétences et de la prévision des compétences. Un soutien en faveur d'un plus grand nombre de mesures de prévention visant à réduire les sorties précoces du système éducatif pourrait être envisagé dans le cadre du développement futur des dispositifs de garantie pour la jeunesse.

Plusieurs États membres ont mis au point des approches prometteuses pour identifier et **sensibiliser les jeunes NEET** en ayant recours à des outils innovants de communication et de sensibilisation (médias sociaux, équipes mobiles, éducateurs de rue, médiateurs pour la jeunesse), ainsi qu'à des technologies de l'information et de la communication permettant de relier différentes bases de données afin de faciliter le suivi des NEET et de déterminer leurs besoins et l'utilisation qu'ils font des services. Toutefois, pour de nombreux États membres, trouver des solutions appropriées pour respecter les règles en matière de protection des données reste un obstacle dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mieux atteindre les NEET et les personnes appartenant à des groupes vulnérables qui ont le plus besoin de services personnalisés. Malgré ces efforts, la proportion de la population NEET ou de certains sous-groupes (comme les personnes inactives ou les jeunes confrontés à des obstacles multiples) touchée par la garantie pour la jeunesse reste relativement faible dans certains États membres.

L'établissement de **partenariats** solides avec des acteurs clés en ce qui concerne la conception et la diffusion du dispositif a constitué un élément essentiel de la garantie pour la jeunesse dans la plupart des États membres. La coopération entre les pouvoirs publics chargés de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et les prestataires de services, ainsi qu'entre différents niveaux de gouvernance, a été renforcée, mais elle pourrait être encore améliorée dans certains cas. Le recours à une prestation de services intégrée ou coordonnée, par exemple sous la forme d'approches de "guichet unique", a augmenté, mais des améliorations peuvent encore être apportées en matière de coordination des services de l'emploi, des services de l'éducation et des services sociaux en vue de soutenir en particulier les jeunes vulnérables.

Des **plans d'action individuels** sont établis et régulièrement mis à jour dans certains États membres. Quelques États membres effectuent également des évaluations des besoins du marché du travail. Il convient toutefois de poursuivre les efforts pour améliorer encore l'efficacité des SPE en garantissant des niveaux d'effectifs adéquats et en renforçant leur capacité à offrir systématiquement des conseils et des plans d'action personnalisés et individualisés en fonction des profils des différents demandeurs d'emploi.

La plupart des États membres prennent des mesures à l'égard de la **qualité des offres** dans le cadre de la garantie pour la jeunesse. Certains pays considèrent que les offres débouchant sur un emploi sont de bonne qualité; d'autres s'emploient davantage à garantir des apprentissages et des stages de bonne qualité, à prévenir la sortie précoce du système éducatif et à encourager la formation continue. Certains États membres définissent les offres d'emploi "de bonne qualité" comme des offres qui durent au moins six mois.

Des **stages** sont proposés à la fois dans le cadre de la garantie pour la jeunesse et dans un cadre plus large de politiques actives du marché du travail. Les cadres applicables aux stages dans l'ensemble de l'UE ont tendance à varier considérablement et, dans un certain nombre de cas, le respect des principes du cadre de qualité pour les stages doit encore être amélioré.

La **certification de programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP)** a été introduite dans certains États membres en vue de garantir la qualité de ces programmes dans le cadre de la garantie pour la jeunesse. Plusieurs SPE effectuent leurs propres évaluations afin de garantir la qualité et l'efficacité des programmes d'enseignement et de formation.

Une autre question soulevée dans le cadre de l'examen a trait à la **viabilité** du financement des mesures et programmes de la garantie pour la jeunesse, notamment en ce qui concerne leur dépendance vis-à-vis du Fonds social européen et leur continuité au-delà de la période de programmation actuelle. Dans un certain nombre de cas, une approche plus stratégique qui repose moins sur des mesures et des projets ponctuels serait nécessaire.

Il existe une prise de conscience croissante de l'importance que revêt un système fiable **de suivi et d'évaluation**. Les pays doivent intensifier leurs efforts en vue d'améliorer leur capacité à déterminer la destination des jeunes qui sortent du dispositif de garantie pour la jeunesse et à assurer le suivi des participants une fois ceux-ci sortis de ce dispositif, afin de mieux évaluer son impact. Certains États membres mettent en place des systèmes de suivi qui relient différentes données administratives, alors que, dans d'autres pays, les questions de protection des données doivent encore être traitées.

Les États membres tirent parti des possibilités offertes par l'apprentissage mutuel entre eux-mêmes, le service d'appui à la réforme structurelle de la Commission et les institutions internationales (y compris l'OCDE) en vue de mieux cerner la situation des jeunes NEET et de déterminer plus précisément l'efficacité des mesures.